

**DEPARTEMENT DE L'ORNE
COMMUNE DE MORTAGNE AU PERCHE**

*Arrêté de police temporaire n°165_2025
Portant autorisation d'occupation du domaine public
En Centre-ville (Historique)*

Réf: VV/ PM.BS/165_2025

MADAME LE MAIRE DE MORTAGNE AU PERCHE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu le code de la voirie routière;

Considérant la demande de Monsieur Julien DUPRÉ, représentant l'Association « CAPRIOLE » afin d'obtenir l'autorisation de tourner un clip vidéo destiné à promouvoir son activité et donc à fortiori occuper le domaine public, du 5 au 7 septembre 2025, en centre-ville.

Considérant que pour permettre, la sécurité de tous les usagers, il y a lieu de règlementer le stationnement, selon les dispositions suivantes :

ARRÊTÉ

Article 1 – La présente demande est accordée au bénéficiaire, sous réserve des articles suivants :

Article 2 - *Il appartient au bénéficiaire de conserver cette autorisation avec eux durant le tournage.*

Article 3 – Responsabilités du pétitionnaire/bénéficiaire :

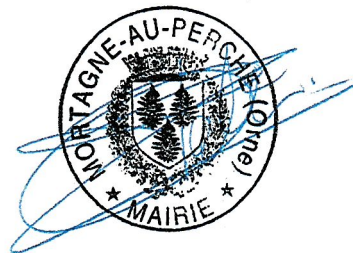
Son titulaire est responsable, tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire, que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter.

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public, en parfait état de propreté. En cas de détériorations, dégradations ou de salissures constatées, la ville pourra faire procéder aux travaux de remise en état, aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 - Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Les services de la Gendarmerie Nationale, les services de la Police Municipale, et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Mortagne au Perche, le 26/08/2025

Le Maire,



VALTIER Virginie